

**Rapport de la Commission des finances  
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du PR12.10PR  
concernant  
les comptes pour l'année 2011**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 23 avril, 2 et 15 mai 2012 pour l'étude des comptes 2011. M. Daniel von Siebenthal, Syndic, ainsi que M. Pierre Meyer, chef du service des finances communales ont participé aux deux premières séances. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission, qui a beaucoup apprécié les clarifications et compléments d'informations apportés.

### **GENERALITES**

Les comptes 2011 présentent un excédent des revenus de Frs 2'375'842.-, alors qu'une perte de Frs 1'374'350.- était prévue au budget 2011.

Ce résultat positif s'explique principalement de la manière suivante :

- Le renouvellement d'emprunt à des taux plus avantageux.
- Les charges de fonctionnement bien maîtrisées.
- La péréquation intercommunale favorable pour notre commune.
- Une augmentation des recettes fiscales de plus de 4 millions par rapport au budget.

Compte tenu du résultat favorable de l'exercice, la Municipalité a procédé à différentes opérations de bouclage et d'attribution aux fonds. La Commission des finances estime que toutes ces opérations sont justifiées.

La Commission constate que les charges en personnel poursuivent leur augmentation. Elles sont liées à la fois aux augmentations statutaires et à la hausse du nombre de postes. Il est intéressant de constater que sans la péréquation, nous ne pourrions pas investir dans le développement de la ville.

### **OPÉRATIONS DE BOUCLEMENT**

**Autofinancement** **Frs 25'264'521.-**

**Amortissements** **Frs 17'634'575.-**

Dont : Diverses études liées à AggloY Frs. 1'000'000.-

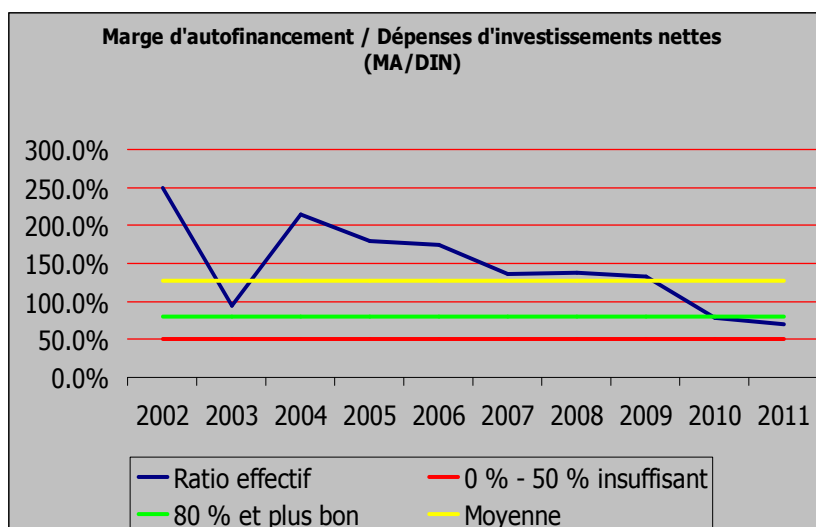
Les diverses études liées à AggloY ont été amorties en raison de la complexité pour les imputer à un préavis d'investissement spécifique.

Parcelle du Parc Piguet Frs. 2'000'000.-

<b>Attributions aux fonds</b>	<b>Frs 5'474'802.-</b>
<b>Prélèvements sur les fonds</b>	<b>Frs 220'698.-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b><u>Frs 2'375'842.-</u></b>

## **AUTOFINANCEMENT**

La marge d'autofinancement indique la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes. Elle sert à financer les investissements et à rembourser la dette. C'est un indicateur important de la capacité d'investissement de la commune. Cette marge avait déjà significativement diminué en 2009 et 2010. Cette tendance à la baisse se trouve ralentie en 2011. Si nous désirons continuer à investir environ 35 millions par année, il faudrait maintenir une marge d'autofinancement convenable.



## **ENDETTEMENT**

Les liquidités n'ont pas été suffisantes et nous avons dû recourir à l'emprunt pour 6,3 millions. L'endettement brut (soit uniquement la prise en compte des passifs de la commune) passe de Frs 196'846'964.- en 2010 à Frs 205'511'972.- en 2011.

L'endettement net (soit l'endettement brut moins les disponibilités, débiteurs, patrimoine financier et actifs transitoires, charges payées en avance concernant 2012 et les revenus à encaisser au 31 décembre 2011) est en augmentation. Il passe de Frs 110'721'319.- en 2010 à Frs 115'945'819.- en 2011.

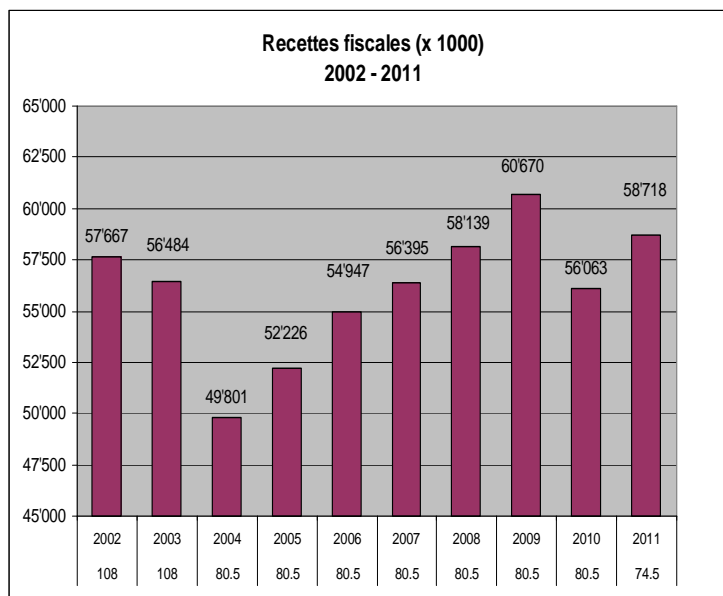
Le taux d'intérêt moyen des emprunts à long terme se monte à 3,05 % en 2011 contre 3,2 % en 2010, alors qu'il était de 3.4 % en 2009, et de 4 % en 2004.

La dette nette par habitant a également augmenté. Elle se monte à Frs 4'218.- à fin 2011 contre Frs. 4'090.- à fin 2010.

## RECETTES FISCALES

Sur le graphique des recettes fiscales on peut observer qu'en 2009 les recettes semblaient être plus élevées. Il faut pondérer cette analyse au fait qu'en 2009 une correction importante sur une personne morale a été effectuée. Etant donné que les comptes 2009 étaient clôturés, la correction s'est faite en 2010.

De plus, depuis 2011, nous avons eu report de 6 points d'impôt en faveur du canton. En dépit de cette diminution de taux, les recettes sont stables.



## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 1. Administration générale

#### 180 Municipalité

180.3517.01 Participation déficit TRAVYS

La Société TRAVYS a dû changer de caisse de pension. Par rapport aux statuts de la nouvelle caisse, les capitaux amenés par TRAVYS étaient insuffisants. Pour que la nouvelle caisse les accepte, Travys devait prendre des mesures d'assainissement. Ces mesures ont impacté le résultat de la société et comme nous participons au déficit, indirectement nous avons participé aux mesures. Néanmoins, nous récupérons une bonne partie de cette participation (environ 75 %) par l'intermédiaire de la péréquation.

### 2. Finances

#### 220 Service financier

Le renouvellement des crédits tend à faire disparaître ceux qui ont des taux d'intérêts élevés.

### 4. Travaux et environnement

#### 455 Déchets

455.3526 Gestion Strid SA

Pour être comparé à l'année 2010, ce compte doit être diminué du montant du compte n°455.4342.02 (taxe recyclage verre).

L'effet de la taxe au sac fera l'objet d'un compte-rendu à venir de la Municipalité.

#### 466 STEP-compte épuration

466.4341 Taxes introduction aux collecteurs

L'augmentation des produits de la taxe est consécutive au grand nombre de bâtiments construits en 2011.

## **5. Education et Jeunesse**

### **712 Cantines**

Dès août 2012, suite à l'harmonisation des horaires scolaires, il y aura une diminution du temps de pause à midi pour les plus grands, ce qui pourrait entraîner une meilleure utilisation des cantines.

## **6. Police et sports**

### **170 Sports**

#### **170.3011 Traitements**

Énormément d'heures supplémentaires ont été accumulées ces dernières années. Le nombre d'heures payées a dû être négocié et les limites précisées afin que ce cas de figure ne se représente pas. Le détail du compte est de 150'000.- pour le salaire à 100 % du délégué et celui à 40 % de la secrétaire, il y a eu environ 20'000.- pour les heures supplémentaires du délégué et il faut ajouter 4'000.- pour le passage durant une partie de l'année du temps de travail de la secrétaire de 40 % à 50 % (au budget 2012, la secrétaire est à 50 %).

### **61 Corps de police**

#### **620 Contrôle des habitants**

Les employés du service ont moins de travail pour l'établissement de documents officiels, mais ils ont été occupés à la mise en place du nouveau système de recensement de la population : le recensement sera fait en continu et pour cela, il faut attribuer un logement à chaque d'habitant.

## **7. Affaires sociales et culture**

### **15 Activité culturelles**

#### **156 Bibliothèque publique**

##### **156.3011 Traitements**

Dans ce compte nous trouvons le salaire du chef de projet pour la somme de Frs 11'600.- du préavis PR11.23PR (une demande de crédit d'investissement de Frs 321'000.- pour la participation de la Ville d'Yverdon-les-Bains à l'année Rousseau) refusé par ce conseil.

### **152 Affaires culturelles**

#### **152.3011 Traitements**

Le poste du chargé de mission aux affaires culturelles se termine en août 2012 et sera remplacé par un chef de service.

### **71 Service social**

#### **710 Service social communal**

##### **710.3654.02 Maintien à domicile**

La facture se partage à raison de 50 % pour les communes et 50 % pour le canton.

## **8. Service des Énergies**

### **808 Véhicules**

#### **808.3061 Indemnités kilométriques**

Ce poste est en diminution car les collaborateurs prennent le train ou un véhicule Mobility: ces frais apparaissent dans un autre compte. (Effet positif du préavis **PR10.42PR** sur du plan de mobilité de l'administration communale).

## **81 Service des eaux**

Pas le droit de faire du bénéfice dans les groupes de comptes 810, 811 et 812. Le total de ces groupes est donc équilibré. Il est toutefois possible de faire du bénéfice avec les activités accessoires SEO (814).

## **821 Entretien du réseau**

821.4111 Concession d'utilisation Ste-Croix

Le montant facturé varie selon les volumes de gaz qui transitent. Par contre, il est prévu de proposer un nouveau montant pour la taxe de base dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Le SEY ne dispose actuellement pas d'éléments pour justifier le montant facturé, raison pour laquelle une décision avait été prise de ne pas l'indexer.

## **REMARQUES ET CONCLUSION**

Les comptes communaux sont équilibrés. Toutefois, il est primordial de surveiller notre endettement à long terme, qui a augmenté de plus de 12 millions en deux ans. Si nous voulons conserver une moyenne d'investissement de 35 millions par année, une réflexion au niveau des priorités sur les projets à entreprendre est nécessaire. La marge d'autofinancement est inférieure aux investissements.

Votre commission des finances constate que les dépenses ont été maîtrisées. Plusieurs investissements ont été différés afin d'équilibrer les comptes. Dès lors, nous observons que la marge de manœuvre de la commune est limitée. Notre ville s'est fortement développée depuis quelques années. Pour accueillir les nouveaux habitants et conserver le développement de notre cité, il est nécessaire d'investir et d'augmenter les charges de personnel. Il est encore trop tôt pour savoir si l'augmentation des recettes couvre les investissements consentis. Pour assumer un tel développement, il faudra plusieurs années afin de stabiliser nos comptes communaux. Si les élus veulent une commune saine, qui investit tout en limitant sa dette, il faudra trouver des revenus supplémentaires pour le développement de notre magnifique ville.

C'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR12.10PR sur les comptes de l'exercice 2011 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission des finances  
Jérôme Wulliamoz

